

L'IDH 35, un Indice Développement Humain adapté au département d'Ille-et-Vilaine

31 Octobre 2008 - Rennes



Gilles Le Roch – Pascal Pesset – Josuan Vallart





1 – Choix des indicateurs

2 – La normalisation et le calcul de l'IDH 35

3 – Les résultats



1 – Choix des indicateurs

Un Indice Développement Humain (IDH) local doit présenter les qualités suivantes :

1 – la pertinence

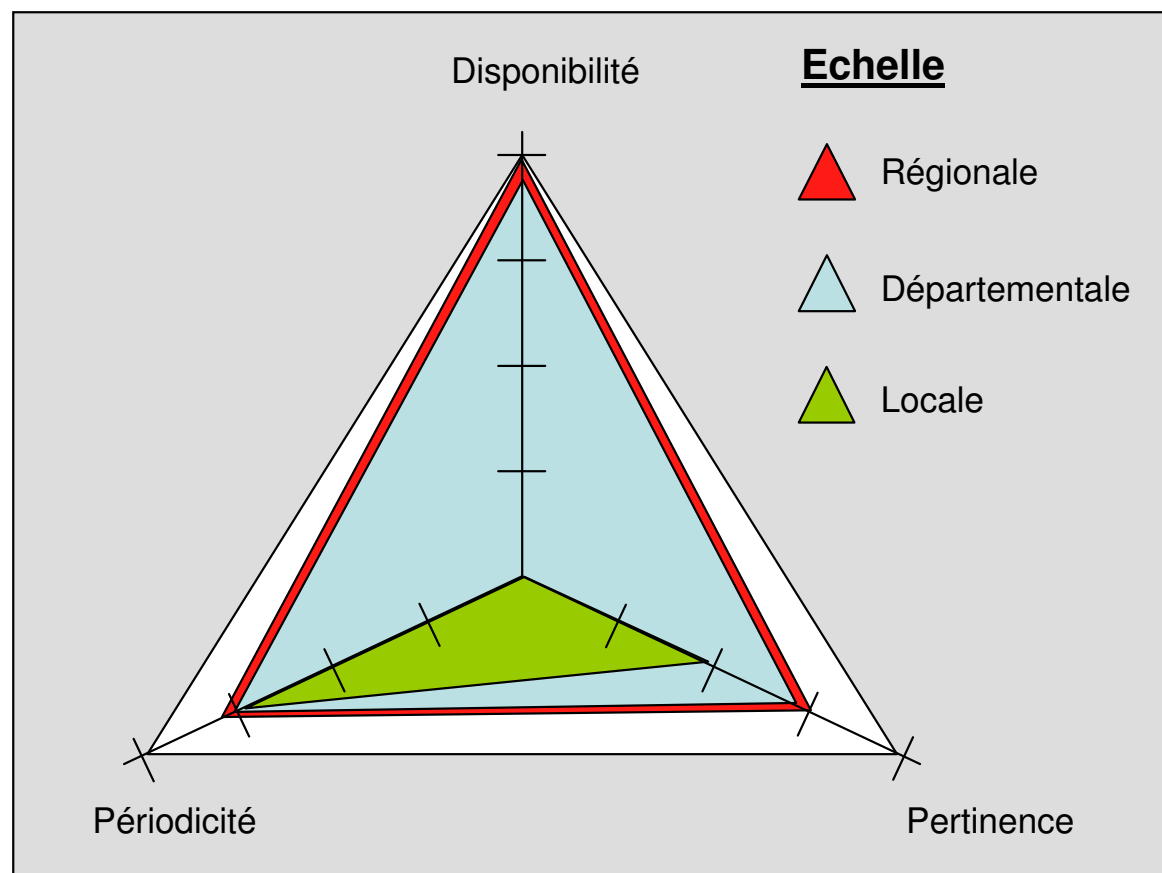
2 – la disponibilité à une échelle fine des données nécessaires au calcul de ses 3 composantes

3 – la périodicité annuelle de mise à jour des données nécessaires au calcul de ses 3 composantes



1 – Choix des indicateurs

On peut représenter ces 3 qualités à différentes échelles pour l'IDH 3 sur un graphique :



Il faut donc adapter les composantes de l'IDH local à l'échelle du territoire



1 – Choix des indicateurs

Parmi les 3 critères retenus, la disponibilité à une échelle fine des données nécessaires au calcul des 3 composantes de l'IDH est déterminante.

Les données à l'échelle locale (communale ou cantonale) à notre disposition sont les suivantes :

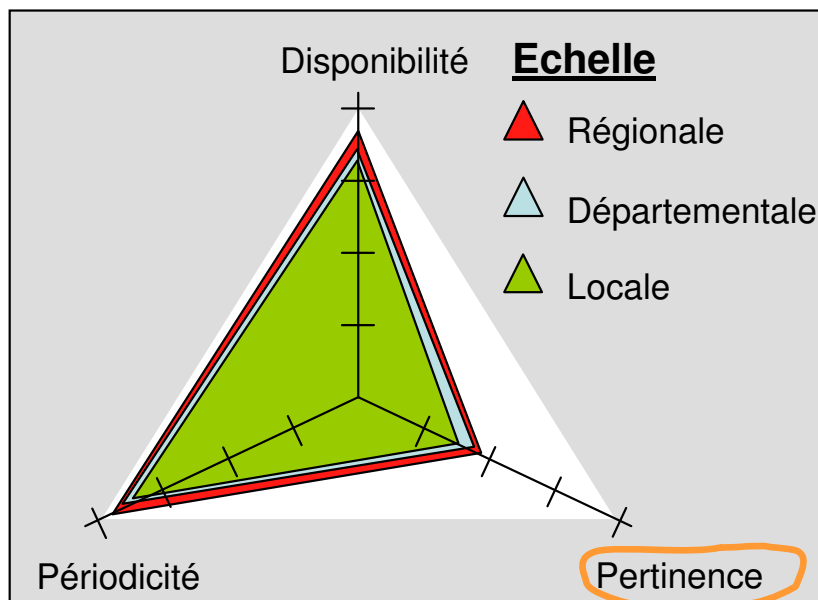
- **Indice de Niveau de vie** : revenu net moyen par habitant ou revenu médian par unité de consommation
- **Indice de Education** : part des habitants non diplômés ou indice de niveau de diplôme
- **Indice de Santé** : taux de mortalité ou indice comparatif de mortalité.



1 – Choix des indicateurs

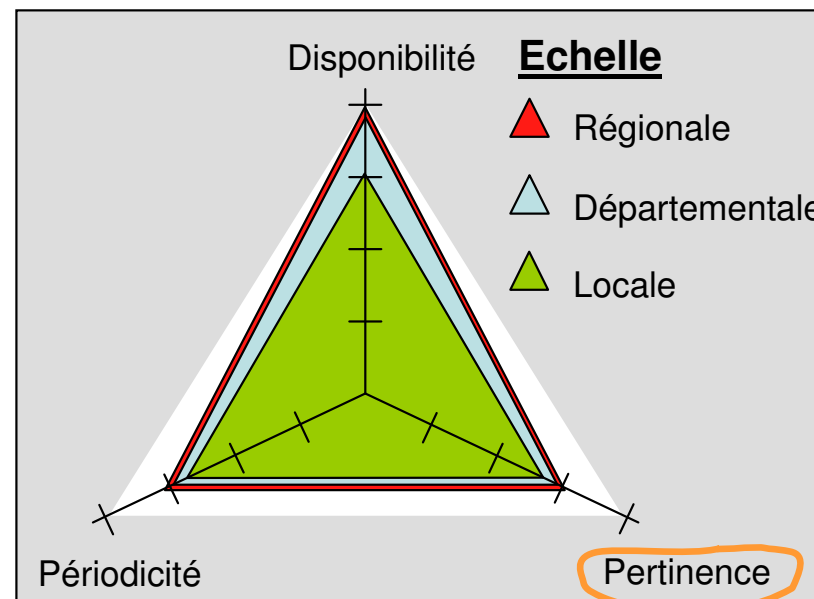
Niveau de vie :

Revenu moyen
par habitant



Le revenu moyen ne reflète pas la distribution des revenus et ne prend pas (ou peu) en compte les revenus de redistribution (Allocations...) et du patrimoine.

Revenu médian par
unité de consommation

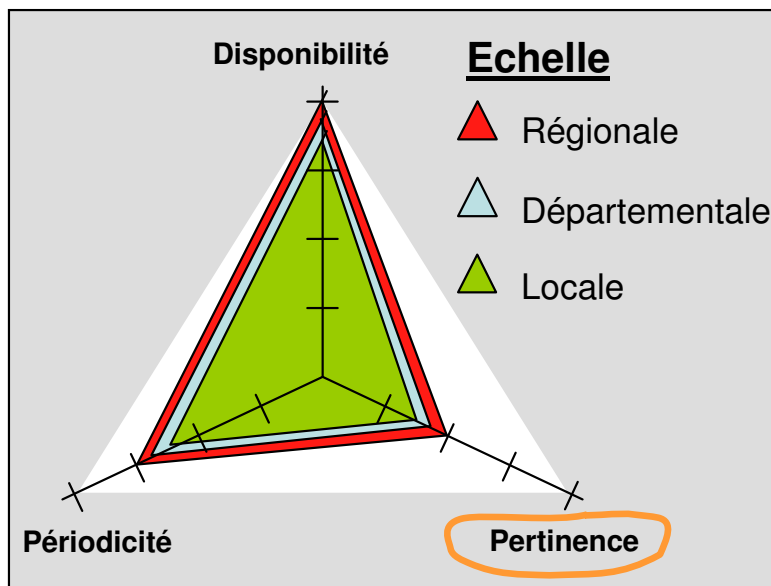


Le revenu médian est plus respectueux de la distribution des revenus mais il n'est pas disponible à toutes les échelles locales (Territoires d'étude...).



Education :

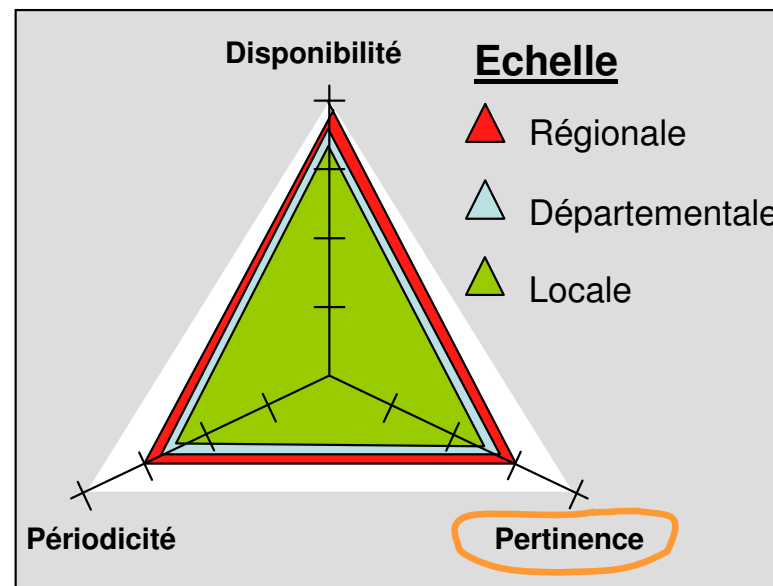
Taux de population adulte diplômée



Taux approximatif car très sensible à la structure par âge de l'espace considéré

Indice de niveau de diplôme

INFO

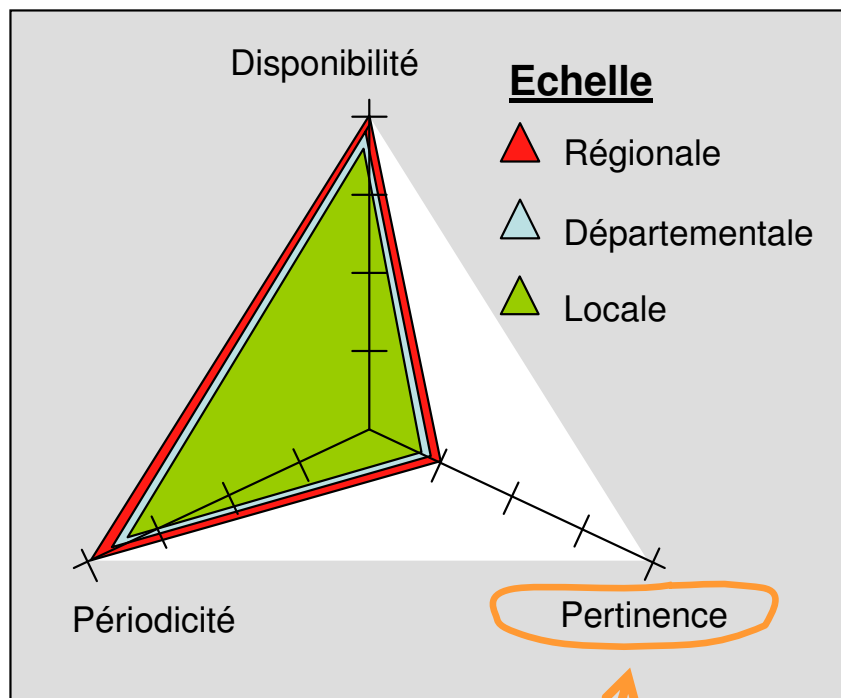


Légère marge d'incertitude car indice variant selon la pondération accordée à chaque niveau de diplôme



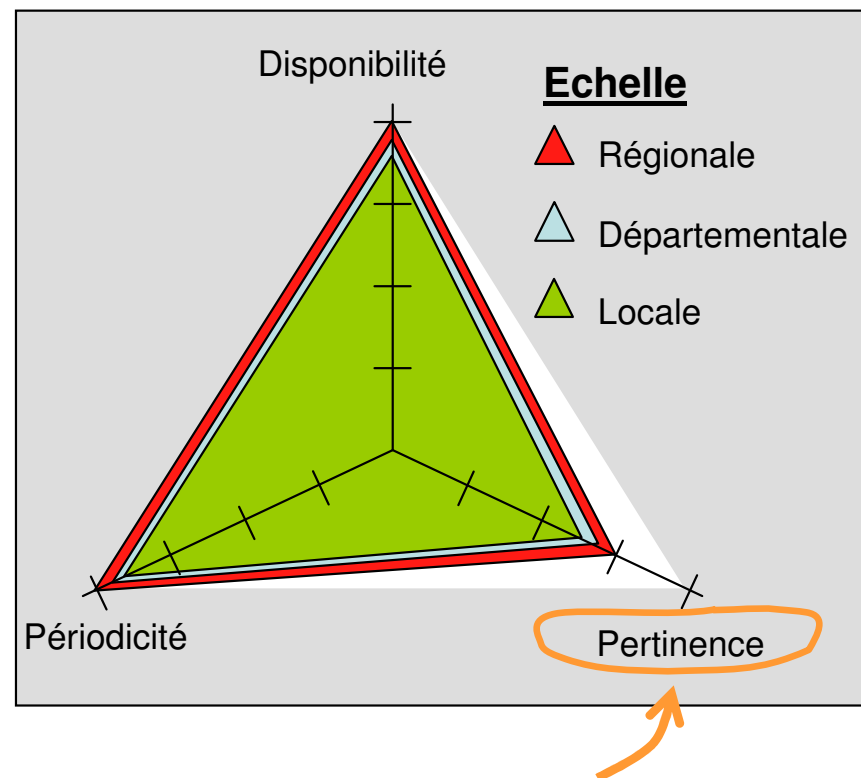
Santé :

Taux de mortalité INFO



Taux trop fortement corrélé à la structure par âge

Indice comparatif de mortalité INFO

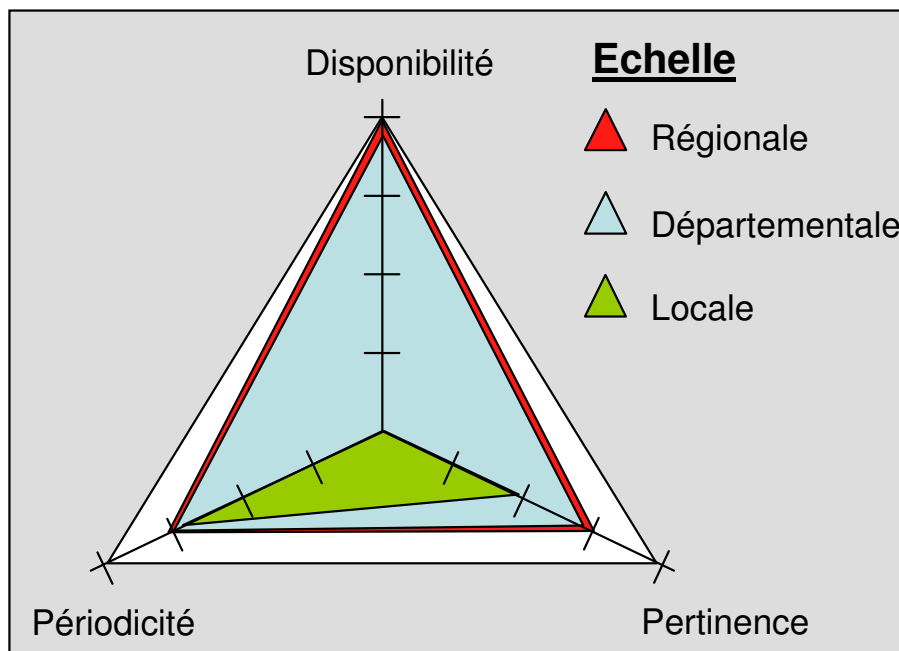


Indice indépendant de la structure par âge et ayant une distribution proche de l'espérance de vie à la naissance

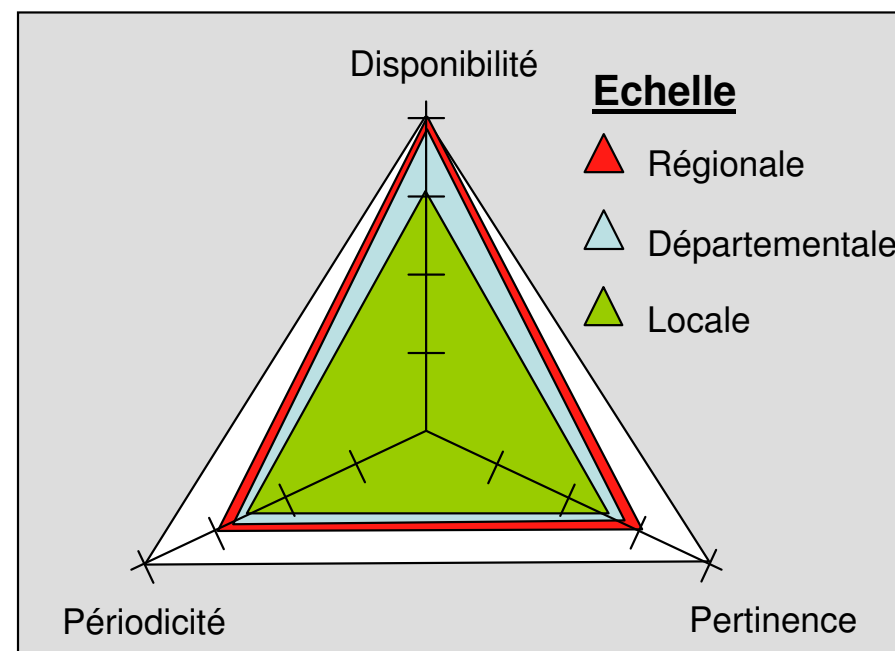


Synthèse :

Rappel IDH 3



IDH 35



Malgré quelques difficultés dans la périodicité de mise à jour des données, le nouvel IDH appelé « IDH 35 » répond aux 3 qualités fixées comme objectif. Il se compose :

- du revenu médian par unité de consommation
- de l'indice de niveau de diplôme
- de l'indice comparatif de mortalité



2 – La normalisation et le calcul de l'IDH 35

Le calcul des différents IDH passe par une étape de normalisation qui peut se faire :

- 1 – sur la base de normes nationales
- 2 – en fonction des valeurs extrêmes de l'espace considéré



Utiliser une norme nationale :

Intérêt :

Comparabilité de tous les territoires : un canton d'un département spécifique avec une communauté d'agglomération d'un autre département...

(utilisation multiscale)

Limite :

Peut gommer la contribution dans l'IDH d'un des indices si celui-ci est peu variable dans l'espace considéré.



Utiliser une normalisation adaptée à l'espace d'étude :

Intérêt :

Assure une égale contribution de chacun des indicateurs au résultat de l'IDH

Limite :

Rend les valeurs de l'IDH d'un échelon géographique incomparables avec celles d'un autre échelon géographique (Exemple : cantons et groupements intercommunaux)

La volonté de privilégier l'étude locale sur le national conduit à choisir d'adapter la normalisation à l'échelle d'étude au détriment de l'application d'une norme nationale.



Le calcul final de l'IDH 35 est donc le suivant :

- Pour les comparaisons interdépartementales :

revenu médian par unité de consommation + indice de niveau de diplôme + indice comparatif de mortalité	}	Ré exprimés selon les valeurs Min et Max des indices départementaux
--	---	---

- Pour les comparaisons locales (infra départementales) :

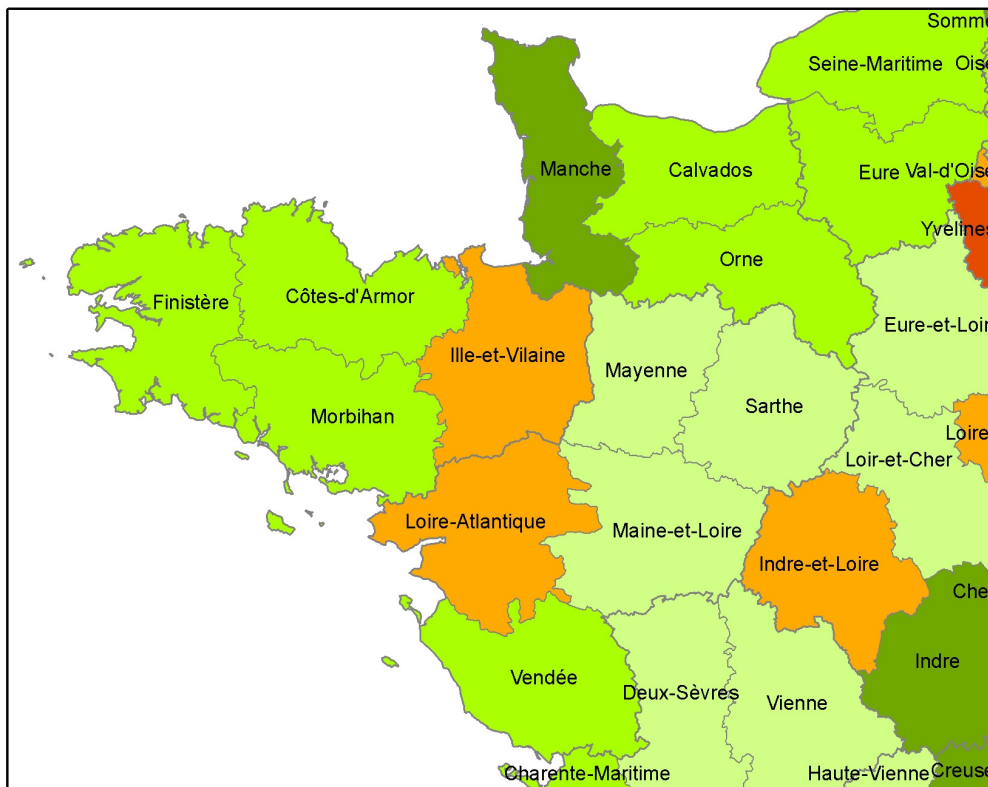
revenu médian par unité de consommation + indice de niveau de diplôme + indice comparatif de mortalité	}	Ré exprimés selon les valeurs Min et Max des indices des territoires considérés
--	---	---



3 – Les résultats

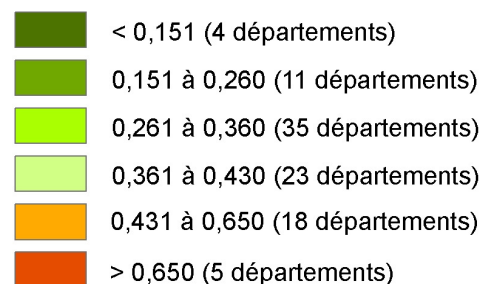
L'Indice de Développement Humain 35 par Département en 2000

INFO



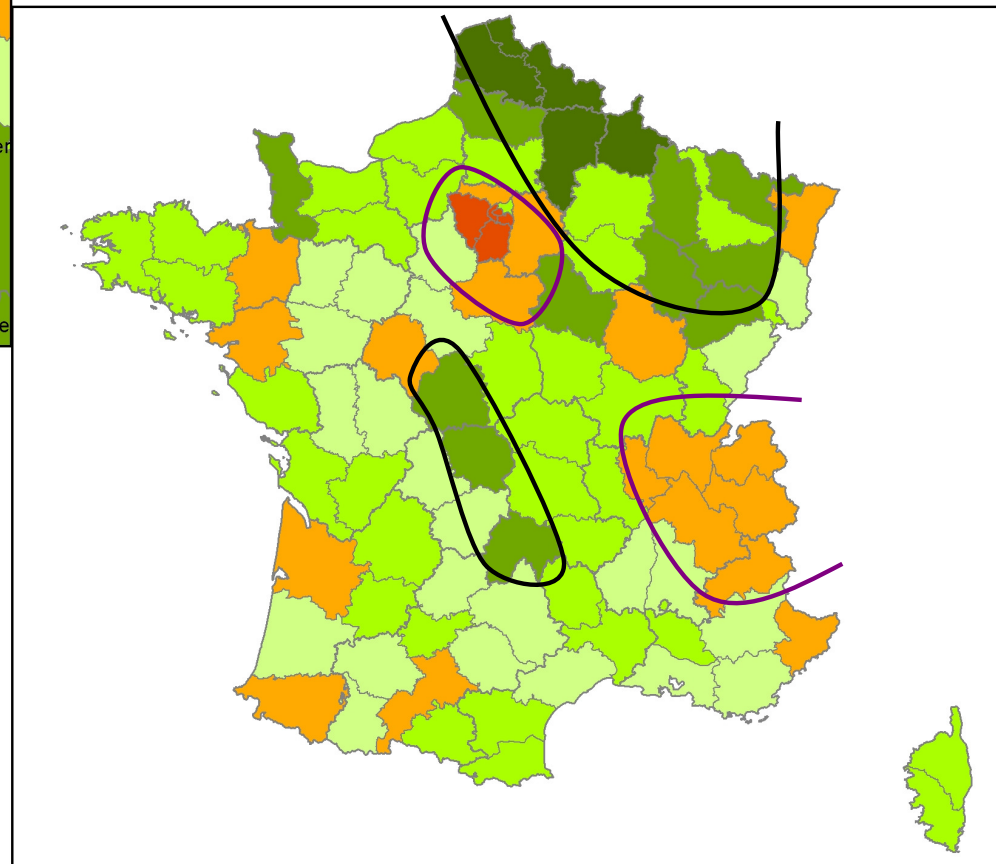
Légende

IDH 35 - France Métropolitaine : 0,430



- : Nord, Est et centre de la France

+ : Région parisienne, Rhône Alpes, départements disposant d'une métropole régionale dynamique (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse...)



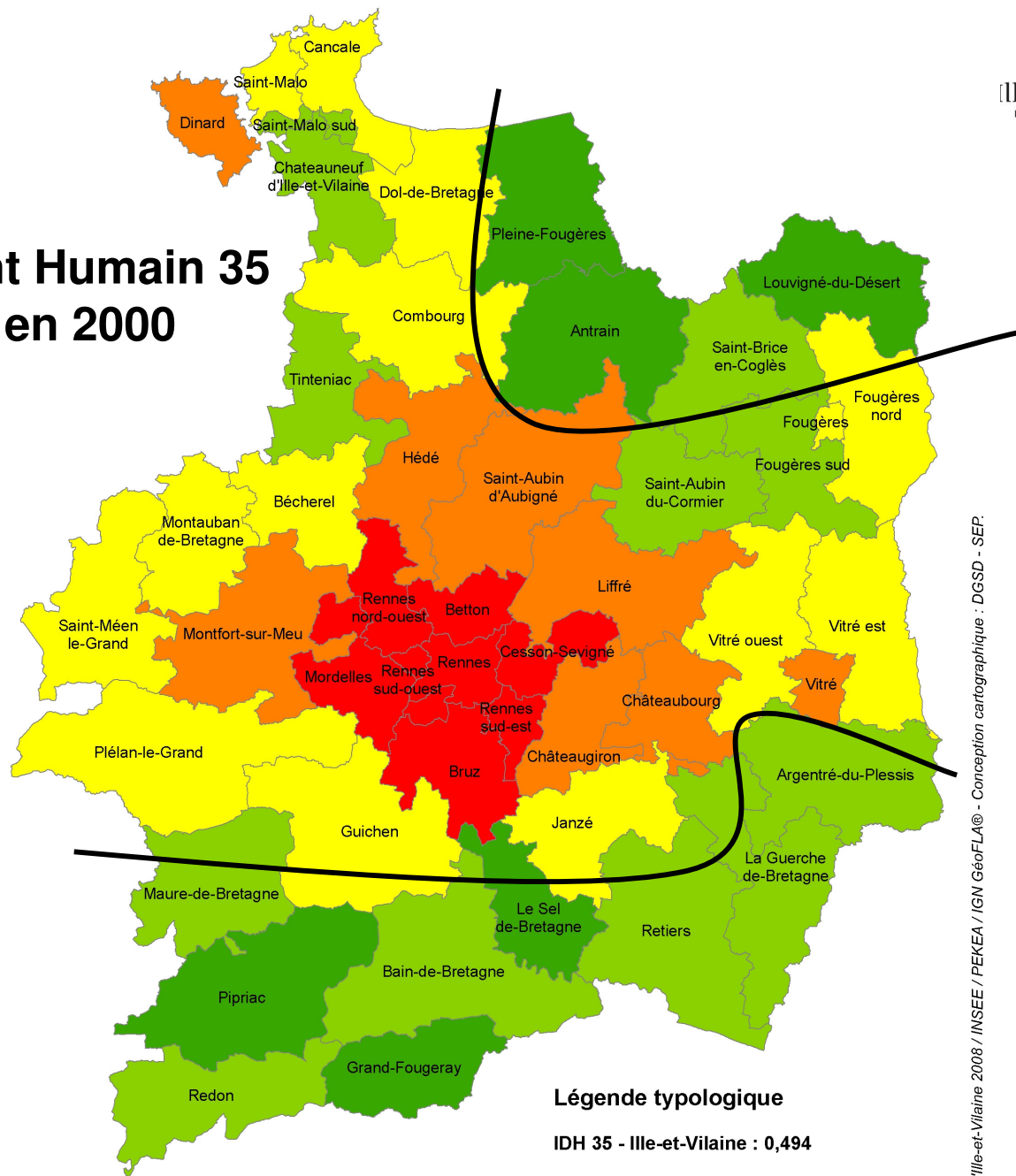


3 – Les résultats

L'Indice de Développement Humain 35 par canton d'Ille-et-Vilaine en 2000

- : cantons ruraux du Nord-Est et du Sud du département

+ : Rennes et les cantons de sa périphérie



Légende typologique

IDH 35 - Ille-et-Vilaine : 0,494

Dark Green	< 0.151 (6 cantons)
Light Green	0.151 à 0.300 (12 cantons)
Yellow	0.301 à 0.450 (14 cantons)
Orange	0.451 à 0.650 (8 cantons)
Red	> 0.650 (8 cantons)

Sources : © Département d'Ille-et-Vilaine 2008 / INSEE / PEKEA / IGN GéoFLA® - Conception cartographique : DGSD - SEP.



Perspectives :

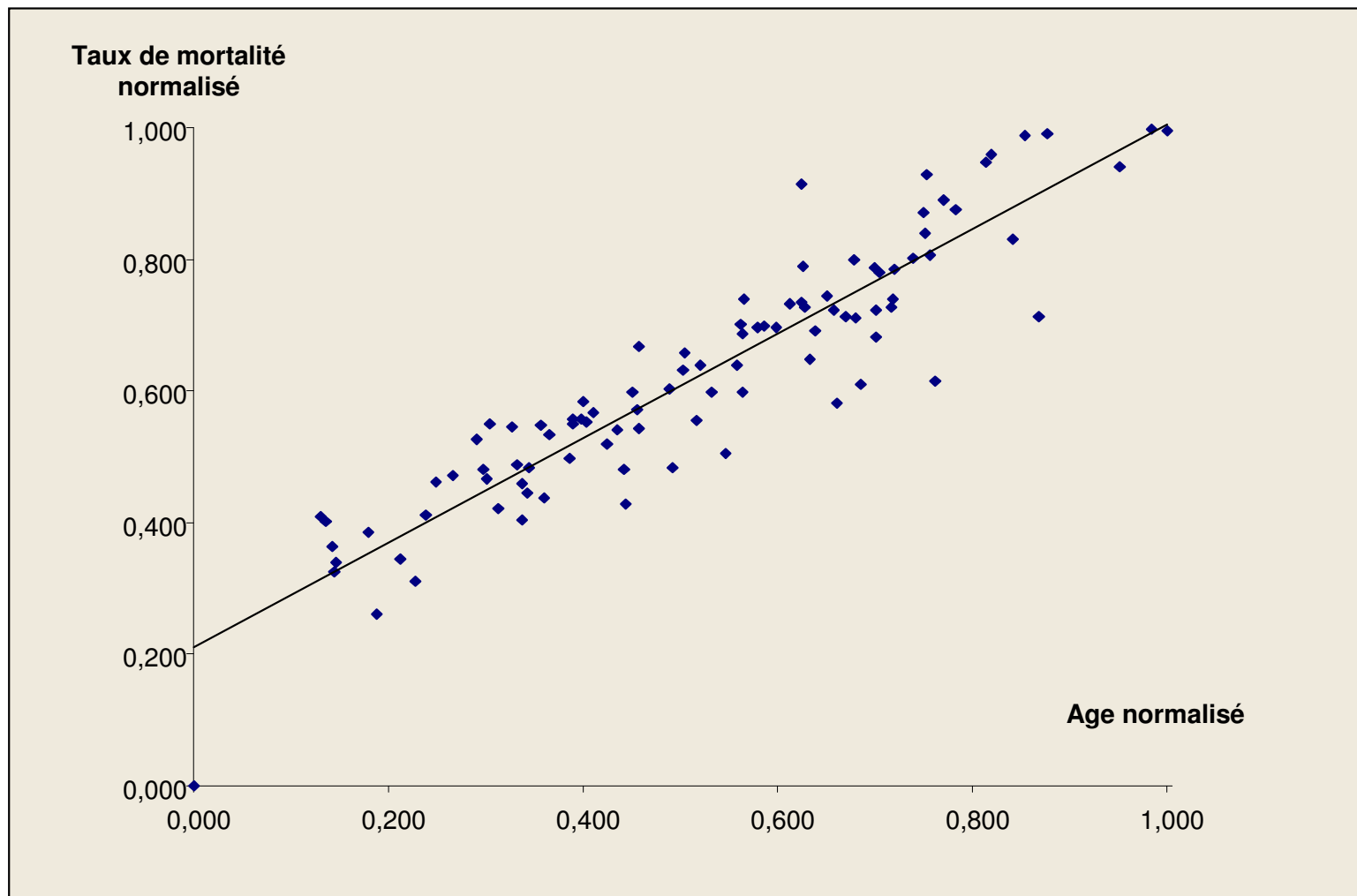
En 2009, possibilité de mise à jour des données issues du Recensement Général de Population de l'INSEE (au 1^{er} janvier 2006) permettant d'analyser les dynamiques spatio-temporelles des territoires d'études.

Suite à donner :

Le suivi de l'évolution de l'IDH 35 des différents territoires d'études et de la contribution de chacune des composantes (Niveau de vie, éducation et santé) devra se faire sans « se fixer » sur la valeur des indices mais sur la typologie qui en résulte.



Influence de la structure par âge sur le taux de mortalité



RETOUR



Calcul de l'ICM (Indice comparatif de mortalité)

Principe :

Comparer le taux de mortalité réel à un taux de mortalité théorique basé sur la structure par âge.

Le taux de mortalité théorique est calculé en appliquant à chaque génération de l'espace considéré le quotient de mortalité national lui correspondant.

Ex : en France pour 1000 habitants de 50 ans, on a dénombré 408 décès. Si l'espace considéré compte 2000 habitants, on devrait théoriquement y dénombrer 816 décès.

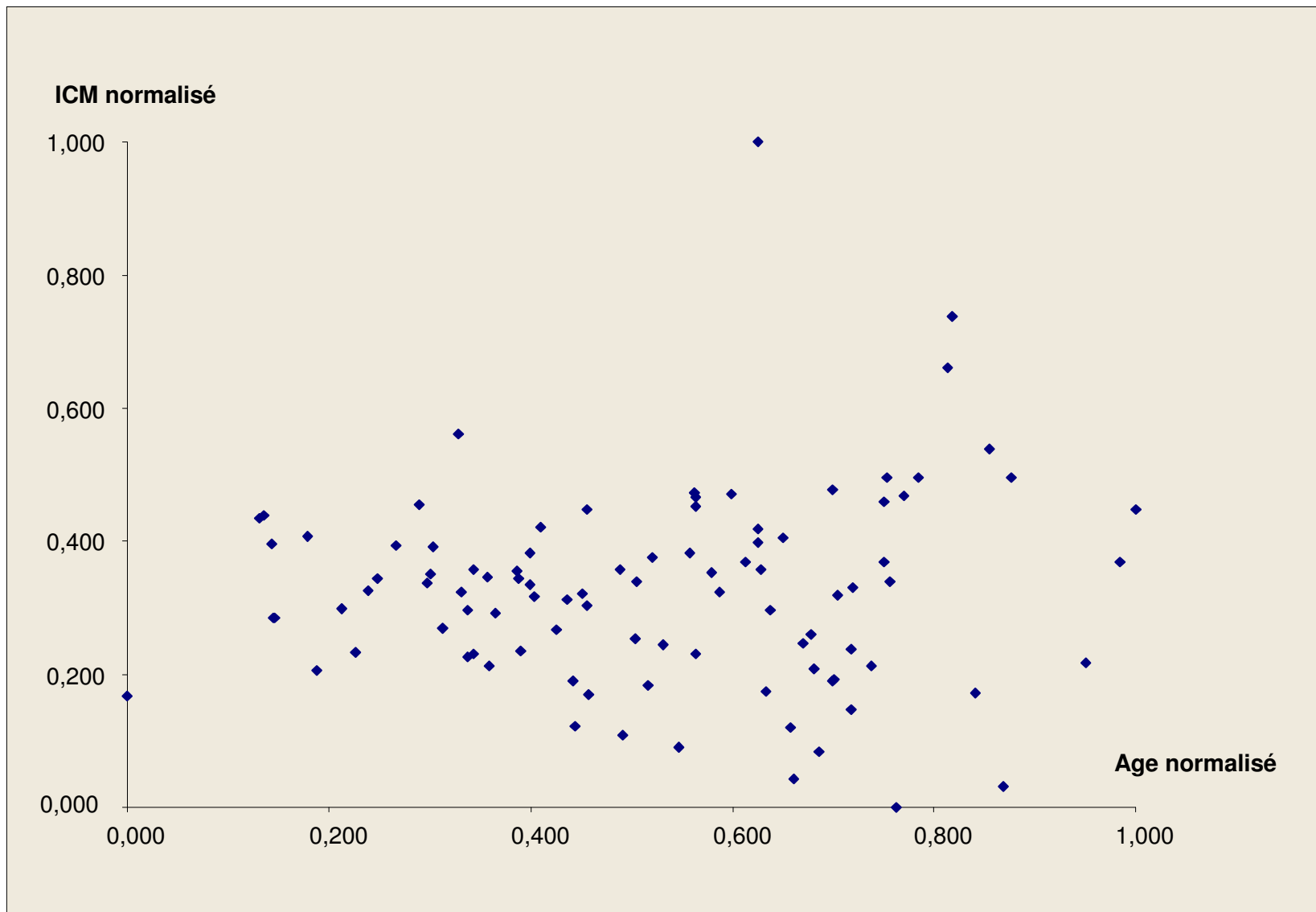
Ce calcul est répété pour l'ensemble des âges, le cumul des décès théoriques produisant un chiffre global de mortalité.

Ce dernier sert alors de référence (indice 100) et est comparé à la mortalité réelle.

Dans l'exemple, si la mortalité observée est de 750 décès, l'ICM sera de :
 $(750 \times 100) / 816 = 92$



Influence de la structure par âge sur l'ICM





Calcul de l'IND (Indice de niveau de diplôme)

Principe :

Affecter un coefficient aux 7 niveaux de diplôme de la population des plus de 15 ans ayant terminé leurs études pour le synthétiser en un seul indicateur.

Sans diplôme	1
CEP	2
BEPC	2
CAP ou BEP	2
BAC ou BP	4
BAC+2	4
Supérieur BAC+2	4

Les valeurs de pondération ont été choisies de manière à :

- Ne pas pénaliser les espaces les plus « vieillis » (Coef. CEP = 2)
- Distinguer les espaces « jeunes » à population fragilisée comme les banlieues (Coef. Sans diplôme = 1) des espaces « jeunes » diplômés (Coef. Bac et + = 4)

L'indice de niveau de diplôme résulte du calcul de la moyenne pondérée.

RETOUR



Calcul effectué en 2000 à partir des sources suivantes :

- **Indice de niveau de vie** : Revenu médian par unité de consommation

=> DGI – INSEE (1^{er} janvier 2000)

- **Indice d'éducation**: Indice de niveau de diplôme

=> RGP 1999 – INSEE

- **Indice de santé** : Indice Comparatif de Mortalité

=> Etat civil, RGP 1999 – INSEE

RETOUR